

Facturation Électronique :
Nos experts vous informent
et répondent à vos questions

Session #4
Cas d'usage 1^{ère} partie

Le 5 novembre 2025



Intervenants

Dominique Périer

Chargé de mission, en charge du pilotage des Grands Projets numériques de la mandature



Alexandre Viau

Expert-comptable



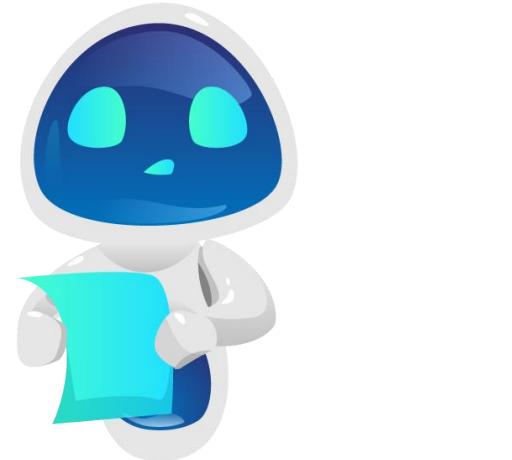
Isabelle Vissuzaine Pesquier

Directrice de la transformation numérique des cabinets,
CNOEC



Sommaire

- Rappel du circuit des données
- Notes de frais
- Notes de restaurant et d'hôtel
- Ticket de péage et de parking
- Débours
- Gestion des acomptes

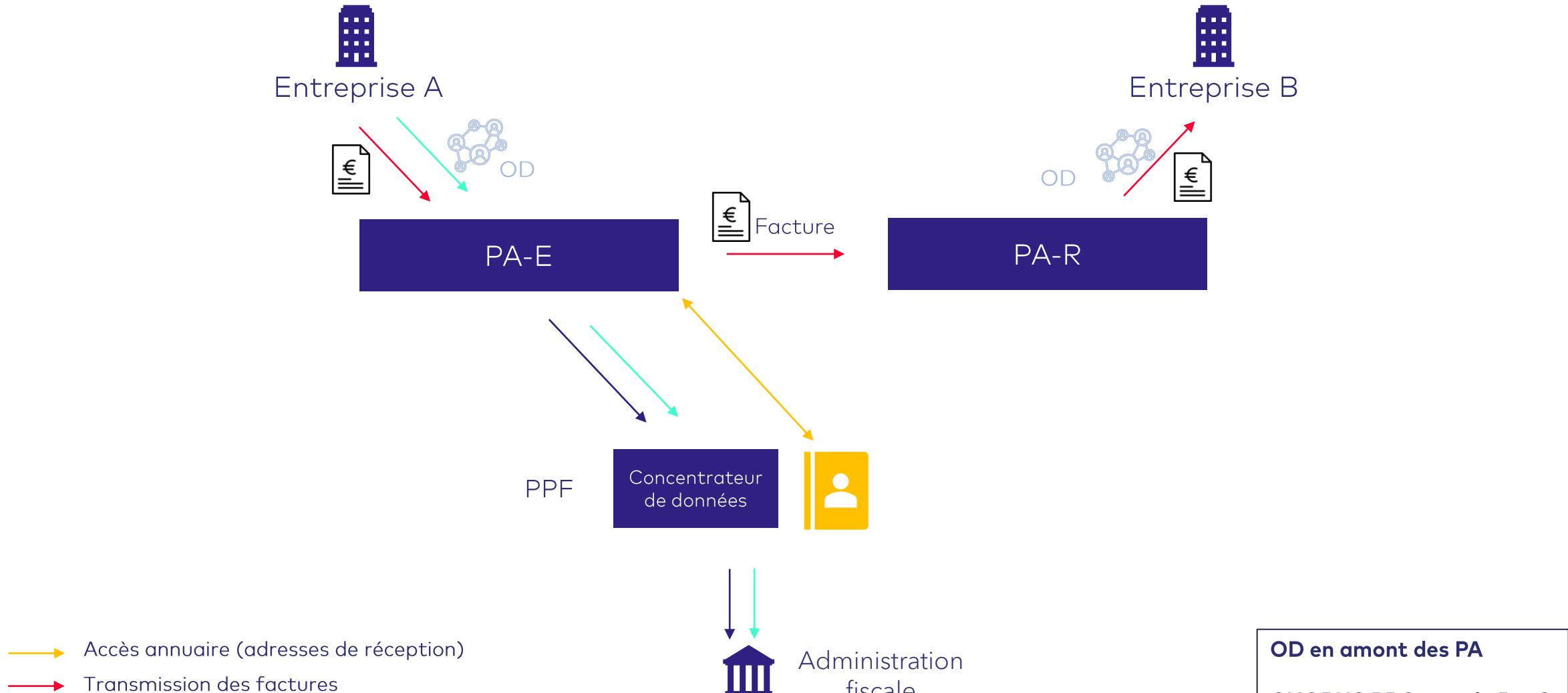


Norme AFNOR XP Z12-014 sur les cas d'usage

- Initialement, 36 cas d'usage pour définir les transmissions entre le PPF et les PA
- Repris en 2024 par la Commission de Normalisation AFNOR Facture Electronique
- Publication par l'AFNOR du document XP Z12-014 (+Annexe A)
- Décrit process à suivre pour les principaux cas d'usage recensés
 - Situations particulières (sous-traitance, multi vendeurs, market place...)
 - Secteurs spécifiques (media, immobilier, transport,...)



Rappel du circuit des données



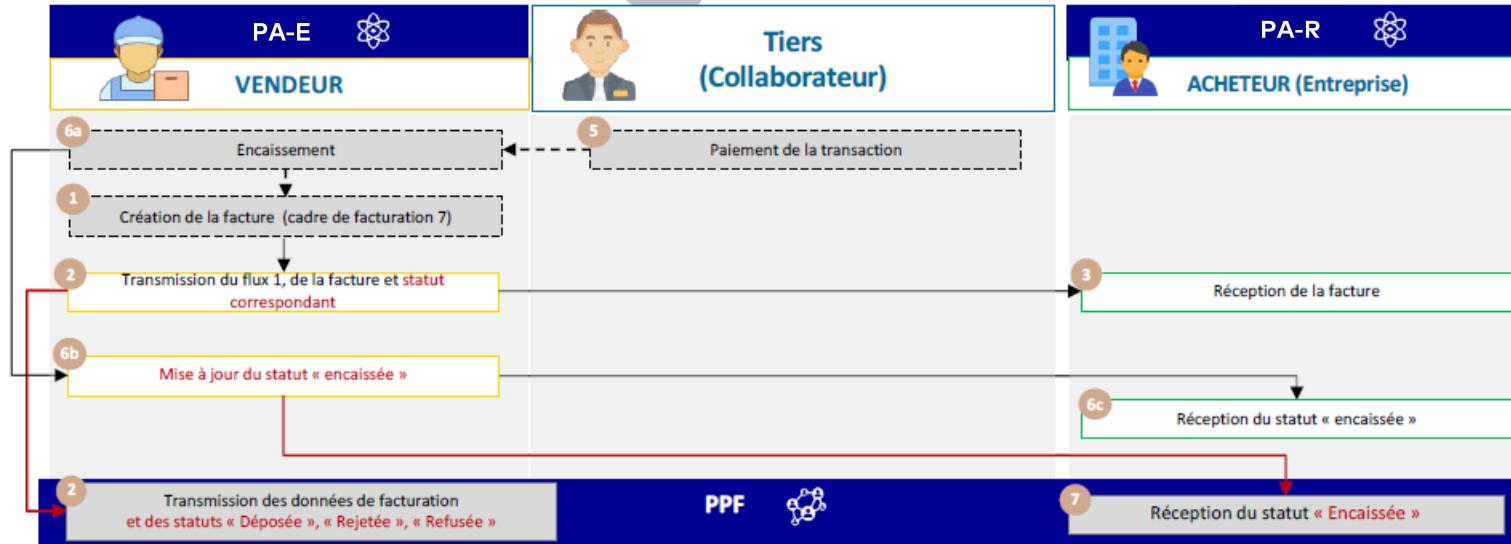
OD en amont des PA
CHORUS PRO pour le BtoG

Gestion des Notes de frais



Traitements des Notes de frais

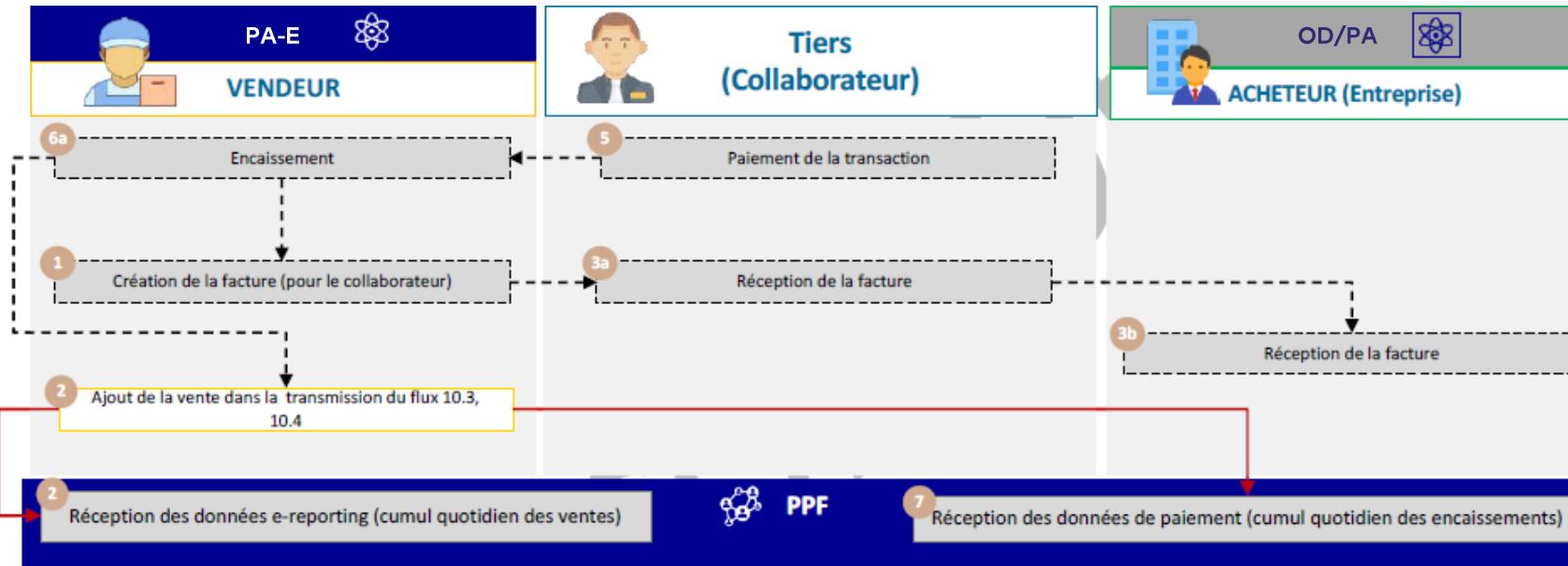
1^{er} cas : Frais payé par le collaborateur avec une facture au nom de l'entreprise



- Le collaborateur avance les frais
- Il donne l'adresse facture électronique et le SIREN de l'entreprise
- Il donne une information permettant de le relier à la facture (nom, matricule,...)
- La facture indique « Déjà payée »
- Le collaborateur est considéré comme un Tiers payeur
- Le collaborateur demande un justificatif de paiement pour se faire rembourser

Traitements des Notes de frais

2^{ème} cas : Frais payé par le collaborateur sans facture au nom de l'entreprise (ticket de caisse)



- Le collaborateur avance les frais
- Il ne se signale pas comme professionnel et prend le ticket de caisse
- La vente est déclarée en e-reporting BtoC par le Vendeur
- Le collaborateur se fait rembourser avec le ticket de caisse
- La déductibilité de la TVA est tolérée pour l'Acheteur
- L'Acheteur peut demander ensuite une facture B2B avec mention « TVA déjà collectée dans le cadre du e-reporting»

Gestion des notes de restaurant émises par un vendeur assujetti

Notes de restaurant inférieures à 150€ HT

- Selon une tolérance doctrinale administrative, les notes de restaurant **inférieures à 150 € HT** peuvent ne pas mentionner les éléments d'identification du client.
- Pas d'obligation de délivrer une note pour un montant inférieur à 25 € HT et que le client n'en fait pas la demande.

Traitement de la vente pour le restaurateur :

- **E-reporting** des transactions inférieures à 150 € HT (dont celles inférieures à 25 €) par transmission des données globales à la journée, sauf demande expresse du client assujetti.
- **E-invoicing** obligatoire pour les notes supérieures à 150 € HT à destination d'un assujetti. (BOI-CF-INF-10-40-40) et pour toute facture demandée par un assujetti
 - Capacité de générer une facture lors de la vente
 - Sinon : facture dans un second temps avec la mention « TVA déjà collectée dans le cadre du e-reporting »

Gestion des notes d'hôtel

Le collaborateur paye avec sa carte personnelle

- Il donne l'adresse facture électronique et le SIREN de l'entreprise
- Il donne une information permettant de le relier à la facture (nom, matricule,...)
- La facture est envoyée à la PA de l'entreprise et indique « Déjà payée »
- Le collaborateur est considéré comme un Tiers payeur
- Le collaborateur demande un justificatif de paiement pour se faire rembourser

Le collaborateur paye avec la carte de l'entreprise

- Il donne l'adresse facture électronique et le SIREN de l'entreprise
- La facture indique « Déjà payée »
- La facture est envoyée à la PA de l'entreprise du collaborateur



Tickets de péage et tickets de parking

Tickets de péage

Tolérance doctrinale administrative concernant les tickets de péage à condition de mentionner :

- Le taux et le montant de la TVA ;
- Un numéro séquentiel de délivrance ;
- Un espace réservé à l'usager.



L'Acheteur pourra traiter les reçus de péage pour les comptabiliser et déclarer la TVA déductible
Une prestation de péage dans le cadre d'un **abonnement ou d'une carte accréditive** est traitée en e-invoicing



Tickets de parking

- **Champ de la facturation électronique**
- Identification de l'Assujetti sur l'automate
- Tolérance le temps de mise à jour du parc des automates



Notes de frais en synthèse

- Le collaborateur doit **s'identifier comme professionnel**, quel que soit son mode de paiement
- **Notes de restaurant :**
 - pas d'obligation de délivrer une note pour un montant inférieur à 25 € HT
 - pas d'obligation de délivrer une facture pour un montant inférieur à 150 € HT
 - Obligation de délivrer une facture si demande
 - Une facture peut être demandée après l'émission du ticket de caisse
- **Notes d'hôtel**
 - Une facture est envoyée à la PA de l'entreprise
 - Le collaborateur demande un reçu de paiement
- **Un ticket de péage** équivaut à une facture
- **Un ticket de parking** est dans le champ de la facturation électronique

Facture de débours pour remboursement de la facture payée par un tiers

- Hors champ de la réforme
- Peut être échangée via des PA
 - Utilisation d'un code de type TVA « O »
 - Recommandation de ne pas mélanger débours et articles avec TVA
 - Seul le Profil EXTENDED-CTC-FR permet des lignes avec et sans TVA
 - relève du e-invoicing dans ce cas



Gestion des acomptes



Facture d'acompte

➤ Un acompte donne lieu à facture

- TVA est exigible à l'encaissement de l'acompte (biens / services / mixte)
- Utiliser le codetype 386
- TVA appliquée à chaque ligne
- Comptabilisée en compte de bilan

➤ La facture définitive

- Indique « facture définitive après acompte » dans le cadre de facture
- 2 options de traitement :
 - a) Lignes de l'acompte reprises avec quantités -1 (à privilégier)
OU
 - b) Reprise dans le BT-113 du montant de la facture d'acompte (pas de détail de TVA)
- Solde à payer
- Comptabilisée en compte de résultat



Les ressources à retrouver sur e-FAC expert

<http://e-fac-expert.fr/>



ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES Conseil national

- Accueil
- Mon exercice professionnel
- Mon cabinet
- Mon expertise
- Mon institution
- Mes ressources et services
- Mes clubs
- Mes vidéos
- Parcourir
- e-FAC expert**
- ReflexLAB

e-FAC expert : votre espace dédié sur la facturation électronique !

EN SAVOIR PLUS



Etape 1 : Cas d'usage

Questions / Réponses



Retrouvez les replays et la FAQ sur

Fuz'experts.tv



LISTE DES 36 CAS D'USAGE SPÉCIFIQUES

Catégorie	Cas	Cas d'usage
Multi-commande / Multi-livraison	1	Multi-commande / Multi-livraison
Facture déjà payée par un Tiers ou l'acheteur	2	Facture déjà payée par l'ACHETEUR ou un tiers PAYEUR au moment de l'émission de la facture
Facture à payer par un Tiers	3	Facture à payer par un tiers PAYEUR connu au moment de la facturation
	4	Facture à payer par l'acheteur et prise en charge partiellement par un tiers connu à la facturation (subvention, assurance, ...)
Frais payés par des tiers avec facture	5	Frais payés par des collaborateurs avec facture au nom de l'entreprise
Frais payés par des tiers sans facture	6	Frais payés par des collaborateurs sans facture adressée à l'entreprise (simple ticket de caisse)
Facture payée par un Tiers	7	Facture suite à un achat payé avec carte logée (carte d'achat)
Facture à payer à un Tiers	8	Facture à un tiers déterminé au moment de la facturation (affacturage, centralisation de trésorerie)
	9	Facture à payer à un tiers connu au moment de la facturation, qui gère aussi la commande / la réception, voire la facturation (Distributeur / Dépositaire)
	10	Facture à payer à un tiers Bénéficiaire inconnu à la création de la facture, en particulier un Affacturateur (cas de la subrogation)
Facture avec « adressée à » différent de l'acheteur	11	Facture devant être reçue et traitée par un Tiers pour le compte de l'ACHETEUR
Intermédiaire transparent	12	Intermédiaire transparent gestionnaire de facture pour son commettant ACHETEUR
Facture de sous-traitance en paiement direct	13	Facture à payer par un tiers : cas de sous-traitance avec paiement direct ou délégation de paiement
Facture de co-traitance	14	Facture à payer par un tiers : cas de co-traitance B2B
Facture suite à commande / paiement d'un Tiers pour le compte de l'acheteur	15	Facture de Vente suite à commande (et paiement éventuel) d'un tiers pour le compte de l'ACHETEUR
	16	Facture de débours pour remboursement de la facture de vente payée par le tiers
Facture émise par un tiers	17a	Facture à payer à un tiers, intermédiaire de paiement (par exemple sur Marketplace)
Facture émise par un tiers, intermédiaire de paiement et mandat de facturation	17b	Facture à payer à un tiers, intermédiaire de paiement et tiers facturant sous mandat de facturation
Notes de débit	18	Gestion des notes de débit

Factures émises sous mandat de tiers	19a	Facture émise par un tiers Facturant avec mandat de facturation
Auto-facturation	19b	Auto-facturation
Facture d'acompte	20	21 : Facture d'acompte et facture définitive (ou finale) après acompte
	21	21 : Facture d'acompte et facture définitive (ou finale) après acompte
Facture avec escompte	22a	Facture payée avec escompte en matière de prestations de services pour lesquelles la TVA est due à l'encaissement
	22b	Facture payée avec escompte en matière de livraisons de biens (ou Prestation de Services avec option TVA sur les débits)
Auto-facturation entre un particulier et un professionnel	23	Flux en auto-facturation entre un particulier et un professionnel
Arrhes	24	Gestion des arrhes
Bons et cartes cadeaux	25	Gestion des bons et des cartes cadeaux
Factures avec clause de réserve contractuelle	26	Factures avec clause de réserve contractuelle
Tickets de péage	27	Gestion des tickets de péage vendus à un assujetti
Notes de restaurant	28	Gestion des notes de restaurant émises par un VENDEUR assujetti établi en France
Assujetti unique et membres de l'assujetti unique	29	Assujetti unique au sens de l'article 256 C du CGI
Opération de e-reporting faisant l'objet d'une facture ou « TVA déjà collectée »	30	TVA déjà collectée - Opérations traitées initialement en e-reporting B2C, faisant l'objet d'une facture a posteriori
Factures mixtes	31	Les factures « mixtes » mentionnant une opération principale et une opération accessoire
Gestion des paiements mensuels	32	Les paiements mensuels
Régime de TVA sur la marge	33	Les opérations soumises au régime de la marge bénéficiaire
Encaissement partiel et annulation d'encaissement	34	Encaissement partiel et annulation
Notes d'auteur	35	Notes
Secret professionnel	36	Opérations soumises au secret professionnel et échanges de données sensibles



Prochain rendez-vous

le 3 décembre à 12h00 !

Merci de votre attention

